



SANTÉ SOCIAUX

Papillons Blancs Hazebrouck

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Vous y avez peut être droit: la PRIME D'ACTIVITE est effective au 1er janvier 2016 ?

La Prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes.

Elle est calculée sur la base **d'une déclaration trimestrielle**.

Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

Elle remplace au 1er janvier 2016 le Rsa « Activité » et la Prime pour l'emploi et elle est versée par la Caf.

Pour la percevoir: vous devez être salarié ou travailleur indépendant.

Destinée aux travailleurs modestes, la prime d'activité est versée aux actifs (à temps plein ou à temps partiel) qui perçoivent une rémunération inférieure à un certain plafond.

Pour un célibataire sans enfant, ce plafond est fixé à 1,3 Smic, soit environ 1 500 euros net par mois, 2 200 euros pour un couple sans enfant où un seul membre travaille ainsi que pour un parent isolé avec un enfant; 2 900 euros pour un couple de deux enfants dont les deux membres travaillent.

Son montant est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer:

Le montant change si vous avez des enfants à charge et / ou si vous vivez en couple;

Elle concerne également les plus de 18 ans, les étudiants salariés et les apprentis sous conditions de percevoir durant au moins trois mois, un salaire minimum de 893,25 € net par mois (salaire au moins égal à 0,78 Smic).

Le montant de prime d'activité est calculé pour 3 mois fixes : il ne variera pas en fonction de vos changements de situation, familiale et professionnelle (durant ces 3 mois)

Elle est calculée en fonction des revenus du trimestre précédent : tous les 3 mois, vous devrez déclarer vos ressources, en ligne.

Les personnes qui percevaient jusqu'alors la prime pour l'emploi devront, dès le 4 janvier faire la demande de création de leur prime d'activité à la Caf ou à la MSA

(régime agricole). Quel que soit le dispositif dont ils relevaient, les bénéficiaires devront faire tous les trimestres une déclaration de ressources afin que le paiement mensuel de la prime soit déclenché. Un logiciel de simulation de droits est disponible sur les sites de la CAF (www.caf.fr) et de la MSA (www.msa.fr).

La Prime d'activité est versée mensuellement. Le droit est ouvert à compter du mois du dépôt de la demande.

Cette prime d'activité est exonérée d'impôt. Vous ne devez donc pas la déclarer sur votre déclaration de revenus.

Pour la CFDT, l'accès de la prime d'activité aux moins de 25 ans est « une avancée majeure que n'avait pas permis de concrétiser le RSA, et la garantie d'un revenu complémentaire stabilisé et connu pour les travailleurs précaires qui entrent sur le marché du travail ».

CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT CFDT

INPS

Section Syndicale CFDT des Papillons Blancs Hazebrouck

Tél: 06 40 12 75 02 mail: cfdtapeihazebrouck@gmail.com



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

le syndicat qui change mon quotidien.